

Pie XI

25 décembre 1931

Lettre encyclique *Lux Veritatis*

XVe centenaire du Concile d'Éphèse

Aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres Ordinaires des lieux, en paix et communion avec le Siège apostolique

PIE XI, PAPE

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction apostolique

Le Christ toujours avec son Église

La lumière de la vérité et le témoignage des siècles, c'est-à-dire l'histoire, nous enseignent, à condition d'y apporter un jugement sage et des recherches diligentées, que la divine promesse donnée par Jésus-Christ : *Je suis avec vous ... jusqu'à la fin du monde* ^[1], n'a jamais cessé de se réaliser pour son Épouse, l'Église, et qu'à l'avenir cette promesse ne lui fera non plus jamais défaut.

Et même, plus furieuses sont les vagues qui battent au cours des siècles la nacelle divine de Pierre, plus se constatent la présence et l'efficacité de la grâce céleste.

Ainsi en fut-il surtout au commencement de l'Église, alors que non seulement le nom chrétien était considéré comme un crime exécrable méritant la mort, mais que de plus la perfidie hérétique, sévisant particulièrement dans les pays d'Orient, troubloit la véritable foi du Christ au point de la mettre en très grand danger.

Car de même que les persécuteurs du catholicisme passaient misérablement l'un après l'autre, et que l'Empire romain lui-même s'écroulait, de même également tous les hérétiques, comme des sarments desséchés, arrachés à la vigne divine, se mettaient par là dans l'impossibilité de puiser la sève de vie et de porter des fruits.

Cependant, au milieu de tant de tempêtes et de ruines, l'Église mettait sa confiance uniquement en Dieu, poursuivant sans cesse sa marche d'un pas assuré et ferme, en continuant toujours à garder avec énergie, dans son intégrité, le dépôt sacré de la vérité évangélique que lui avait confié son Fondateur.

Le XVe centenaire du Concile d'Éphèse

Voilà à quoi nous pensons, Vénérables Frères, en commençant cette lettre sur l'heureux événement du quinzième centenaire du Concile œcuménique d'Éphèse, où non seulement a été mise à jour l'impudence astucieuse de ceux qui étaient dans l'erreur, mais où de plus la foi de l'Église, grâce au secours d'en haut, a brillé de façon invincible.

Nous savons que, sur Notre conseil, deux comités d'hommes éminents se sont constitués pour assu-

rer la célébration aussi solennelle que possible de ce centenaire, non seulement dans la capitale de la catholicité, mais aussi partout ailleurs.

Nous n'ignorons pas non plus que ceux à qui Nous avons confié cette charge spéciale n'ont épargné ni leurs peines ni leurs labeurs pour mener à bon terme, chacun dans la mesure de son pouvoir, 'œuvre si bien commencée. Pour cette activité enthousiaste — à laquelle les évêques et les meilleurs membres du laïcat ont répondu presque partout avec une unanimité vraiment admirable, — Nous les remercions grandement, et avons en même temps la confiance que des avantages considérables en résulteront pour la cause catholique dans l'avenir.

Une lettre encyclique

Or, en considérant attentivement cet événement et tous les faits et gestes qui l'accompagnent, Nous estimons qu'il convient à la charge apostolique que Nous exerçons de par Dieu de Nous entretenir avec vous de ce sujet si grave dans cette encyclique, maintenant que le centenaire touche à sa fin et que revient la solennité où la sainte Vierge Marie nous « donna le Sauveur ».

Nous l'espérons bien, Nos paroles seront non seulement agréables et utiles à vous et à vos fidèles, mais encore Nos frères et Nos fils très aimés qui vivent séparés du Siège apostolique, poussés par l'amour de la vérité, les méditeront et y réfléchiront. N'aboutiront-elles pas à obtenir même qu'à la lumière de l'histoire qui est maîtresse de vie, laisse au moins en eux le désir du seul bercail de l'unique Pasteur, et du retour à la foi véritable que l'Église romaine garde très pieusement en toute sûreté et intégrité ?

Trois dogmes mis en lumière

Dans la lutte que les Pères conciliaires ont, en effet, poursuivie contre l'hérésie nestorienne et dans la célébration entière du Concile d'Éphèse, trois dogmes de la religion catholique — les trois dogmes dont Nous allons parler plus spécialement — ont brillé aux yeux de tous, dans leur lumière particulière : la personne du Christ est une et divine ; la sainte Vierge Marie doit être reconnue et vénérée par tous comme réellement et vraiment la Mère de Dieu ; le Pontife de Rome, lorsqu'il traite de la foi et des mœurs, jouit de la part de Dieu, à l'égard de chacun et de tous, d'une autorité suprême, souveraine et indépendante.

I. — Primauté de l'Église de Rome

Abordons maintenant le sujet avec ordre et commençons en faisant Nôtre cet avertissement de l'Apôtre des gentils aux Éphésiens : *Jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite du Christ, afin que nous ne soyons plus des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine par la tromperie des hommes, par leur astuce pour induire en erreur ; mais que, confessant la vérité, nous continuions à croître à tous égards dans la charité en union avec celui qui est le chef, le Christ. C'est de lui que tout le corps, coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité*

[2]

* De même que les Pères du Concile d'Éphèse ont obéi à ces avertissements apostoliques dans une unanimité de cœur admirable, de même souhaitons-Nous que tous, sans aucune distinction, rejettant préjugés et opinions, considèrent ces paroles comme adressées à eux-mêmes et que tous les mettent heureusement en pratique.

A. L'erreur de Nestorius

1. Bref historique

L'auteur de toute la controverse, tout le monde le sait, fut Nestorius, non pas qu'il ait créé par son intelligence et ses études une nouvelle doctrine — puisqu'il l'a plutôt empruntée à l'évêque Théodore de Mopsueste, — mais c'est lui, servi par une grande facilité d'élocution, qui en commença de toutes ses forces la publication et la vulgarisation, en la développant davantage et en lui donnant un semblant de nouveauté par tout un attirail de paroles et de phrases.

Né à Germanicie, ville de Syrie, Nestorius se rendit tout jeune à Antioche pour y étudier les sciences profanes et sacrées.

En cette ville, très célèbre à cette époque, il embrassa d'abord la vie monastique ; puis, par suite de son esprit changeant, il abandonna cet état, et, devenu prêtre, se consacra entièrement à la prédication, cherchant, plus que la gloire de Dieu, les applaudissements des hommes.

Sa réputation d'éloquence enflamma tellement la foule et se répandit si loin de tous côtés que, appelé à Constantinople, où l'évêque venait de mourir, il fut, en raison des grands espoirs que l'on fondait sur lui, revêtu de la dignité épiscopale.

Mais même sur ce Siège, pourtant si glorieux, sans interrompre les néfastes explications de sa doctrine, il en continua l'enseignement et la vulgarisation avec encore plus d'autorité et d'orgueil.

2. Principaux points de l'hérésie

Pour bien saisir la question, il est bon d'indiquer brièvement les principaux points de l'hérésie nestoriennne. Plein d'orgueil, cet homme pensait que deux hypostases parfaites, c'est-à-dire l'humaine de Jésus et la divine du Verbe, s'unissaient dans un certain « prosôpon » commun — ainsi disait-il, — niant de la sorte l'admirable union des deux natures, que Nous appelons hypostatique ; il affirmait par suite que le Verbe unique de Dieu ne s'était pas fait homme mais se trouvait présent dans le corps humain par habitation, par son bon vouloir, par la vertu de son opération. D'où il ne fallait pas l'appeler Dieu, mais bien *Theophoros* ou déifère, à peu près de la même façon qui permet d'appeler les prophètes et les autres saints déifères, à cause de la grâce divine qui leur est donnée.

* Ces funestes doctrines de Nestorius aboutissaient à reconnaître deux personnes dans le Christ, l'une divine et l'autre humaine ; ainsi s'ensuivait-il nécessairement que la sainte Vierge Marie n'était pas vraiment la Mère de Dieu ou *Theotocos*, mais plutôt la Mère du Christ-Homme ou *Christotocos*, ou au plus celle qui a reçu Dieu ou *Theodocos* [3].

B. Réactions

Ces dogmes impies, qui étaient prêchés non seulement de façon cachée et voilée par un homme particulier, mais publiquement et ouvertement par l'évêque lui-même de Constantinople, produisirent, principalement dans l'Eglise orientale, un trouble énorme.

1. Saint Cyrille d'Alexandrie

Parmi les adversaires de l'hérésie nestoriennne qui ne manquèrent point dans la capitale même de l'Empire d'Orient, celui qui tenait sans aucun doute le premier rang, homme d'une haute sainteté et vengeur de l'intégrité catholique, c'était Cyrille, patriarche d'Alexandrie. C'est lui, en effet, qui à la première nouvelle de l'enseignement impie de l'évêque de Constantinople, plein de zèle non seulement pour ses fils, mais encore pour tous ses frères qui étaient dans l'erreur, prit la défense intré-

pide de la foi orthodoxe auprès de ses fidèles, et, dans une lettre adressée à Nestorius, s'efforça avec une fraternelle charité de le ramener à la norme de la vérité catholique.

2. Appel à l'Autorité romaine

Mais cet effort charitable fut inutile par suite de l'obstination indomptable de Nestorius. Alors Cyrille, à la fois parfaitement informé et invincible défenseur de l'autorité de l'Église romaine, ne voulut pas lui-même pousser plus loin la discussion et porter une sentence dans une cause aussi grave avant d'avoir sollicité et obtenu le jugement du Siège apostolique.

C'est pourquoi il envoya au « Très saint » et au « Père très aimé de Dieu, Célestin », une lettre pleine de déférence dans laquelle, comme un fils, il disait entre autres choses : « L'antique coutume des Églises me pousse à communiquer ces choses à Votre sainteté » ^[4] ; « Nous n'avons pas voulu abandonner sa communion avant de manifester toutes ces choses à votre piété. Daignez donc nous faire connaître ce qui vous en semble et nous dire si nous devons communier avec lui, ou déclarer ouvertement que personne ne peut garder la communion avec un homme qui a une telle croyance et professe un tel enseignement. La volonté de Votre Sainteté et votre jugement sur cette cause doivent donc être très clairement exprimés aux très pieux et très religieux évêques de la Macédoine et aux évêques de tout l'Orient. » ^[5]

Nestorius, de son côté, n'ignorait pas non plus l'autorité suprême de l'évêque de Rome sur l'Église universelle. Si bien que plus d'une fois il écrivit à Célestin, s'efforçant de lui prouver le bien-fondé de sa doctrine, de le gagner et de se concilier sa faveur. Ce fut en vain, car les écrits même de l'hérésiarque contenaient de graves erreurs.

3. Célestin condamne l'hérésie

Celui qui occupait alors le Siège apostolique les discerna immédiatement et clairement, et sans retard prit les moyens nécessaires à la guérison. Afin d'éviter qu'une hésitation n'aggravât la peste de l'hérésie, juridiquement un synode les examina, les condamna solennellement et décréta que tous les condamnassent également.

C. Attitudes différentes

Et à ce propos Nous voulons, Vénérables Frères, que vous observiez attentivement comment, en cette cause, la façon d'agir du Pontife romain diffère de celle de l'évêque d'Alexandrie.

1. Conduite de l'évêque d'Alexandrie

Celui-ci, en effet, bien qu'il eût obtenu le Siège qui dans l'Église orientale passe pour le premier, ne voulut pas cependant, comme Nous l'avons dit, trancher de lui-même une controverse très grave relative à la foi catholique avant de connaître entièrement, sur ce point, la pensée du Siège apostolique.

2. Conduite du Pape

Célestin, au contraire, au synode réuni à Rome, et après une étude approfondie de la question, en vertu de sa suprême et absolue autorité sur le troupeau tout entier du Seigneur, décréta et promulga solennellement ce qui suit au sujet de l'évêque de Constantinople et de sa doctrine : « Sache donc clairement, écrit-il à Nestorius, que Notre jugement est le suivant : Si tu ne prêches pas au sujet de notre Christ-Dieu ce qu'enseignent l'Église romaine, celle d'Alexandrie et l'Église catholique universelle, comme l'a enseigné aussi excellemment jusqu'à toi l'Église très sainte de la ville de Constantinople, et si tu ne condamnes pas, par une confession publique et écrite, dans un délai de

dix jours à compter du jour où cet avis te sera notifié, cette nouvelle et perfide doctrine qui tend à séparer ce que les vénérables Écritures ont uni, sache que tu es rejeté de l'Église catholique universelle.

« Nous faisons parvenir, par l'intermédiaire de Notre fils le diacre Possidonius, mentionné ci-dessus, cet énoncé de Notre jugement sur toi, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, à Notre saint collègue l'évêque de la ville d'Alexandrie déjà désigné, qui Nous a pleinement renseigné sur ce litige, afin qu'en Notre nom il agisse et te fasse connaître à toi ainsi qu'à tous les frères ce que Nous avons décidé, car tous doivent être informés chaque fois qu'il s'agit de l'intérêt général. »^[6]

Cette sentence, le Pontife romain ordonna au patriarche d'Alexandrie d'en assurer l'exécution par ces graves paroles : « En vertu donc de l'autorité que tu détiens de Notre Siège, et en Notre nom, fais exécuter en toute rigueur la sentence suivante qui est la nôtre, à savoir que dans un délai de dix jours à partir du présent avis il doit condamner dans une confession écrite ses prédications erronées et confirmer qu'il professe au sujet de la naissance de notre Christ- Dieu la doctrine qui est celle de l'Église romaine, celle de l'Église de ta sainteté et celle de la piété universelle ; et s'il n'obéit pas, qu'il sache que ta sainteté, chargée de gouverner cette Église, l'exclura sans tarder de la façon la plus absolue de notre communion. »^[7]

D. Fausses interprétations

1. Opinions sur cette affaire

Cependant, plusieurs auteurs anciens et modernes, comme pour éluder l'autorité si probante des documents que Nous avons rapportés, ont formulé leur opinion sur toute cette affaire, non sans manifester souvent une orgueilleuse suffisance. Admettons, prétendent-ils inconsidérément, que le Pontife romain ait formulé un jugement péremptoire et absolu, que l'évêque d'Alexandrie provoqua, à cause de son opposition à Nestorius, et s'appropria si volontiers ; il n'en reste pas moins vrai que le Concile, réuni postérieurement à Éphèse, jugea, à nouveau et totalement, une cause déjà jugée et pleinement condamnée par le Siège apostolique, et qu'il décida de sa suprême et propre autorité ce que chacun devait penser de cette affaire. D'où ils estiment pouvoir conclure que le Concile œcuménique jouit en tout de droits plus grands et plus puissants que l'évêque de Rome.

2. Réfutation des avancés

Mais il n'est personne qui ne voie — s'il considère les faits et les documents écrits en historien et avec l'esprit entièrement dégagé d'opinions préconçues — que c'est là émettre un jugement erroné et avancer des choses fausses sous une apparence de vérité.

Il faut, en effet, remarquer premièrement que lorsque l'empereur Théodose, agissant également au nom de son collègue Valentinien, convoqua le Concile œcuménique, la sentence de Célestin n'était pas encore parvenue à Constantinople, et qu'elle n'y était donc nullement connue.

En second lieu, lorsque Célestin apprit que le Concile d'Éphèse allait se réunir sur l'ordre des empereurs, il ne manifesta aucun sentiment d'opposition ; au contraire, il envoya des lettres à Théodose^[8] et à l'évêque d'Alexandrie^[9], approuvant ainsi le projet ; de plus, il choisit et envoya ses légats, qui devaient présider le Concile, c'est-à-dire le patriarche Cyrille, les évêques Arcadius et Projectus, et le prêtre Philippe. Mais, en agissant ainsi, le Pontife romain n'abandonne pas le jugement de l'affaire au Concile, comme s'il s'agissait d'une question non encore jugée, mais il maintient au contraire, suivant ses propres termes, « la décision prise antérieurement par Nous »^[10] ; il confie l'exécution de la sentence portée par lui-même aux Pères du Concile, leur demandant d'unir leurs conseils et leurs prières à Dieu pour ramener, si faire se peut, à l'unité de la foi, l'évêque égaré du siège de

Constantinople.

À Cyrille qui demandait au Pontife comment il devait se comporter dans cette affaire, c'est-à-dire « si le saint Concile devait recevoir cet homme au cas où il regretterait ses prédications ; et si, le temps accordé pour l'amendement étant écoulé, la sentence récemment portée gardait son efficacité », Célestin écrivit : « Il appartient à ta Sainteté, d'accord avec le vénérable Concile des Pères, de réprimer les troubles suscités dans l'Église et de Nous faire savoir que, Dieu aidant, l'affaire s'est terminée avec la correction voulue. Pour Nous, Nous ne dirons pas que Nous avons été absent du Concile, Nous ne pouvons en effet, en quelque lieu que Nous soyons, ne pas être auprès de ceux auxquels la même foi Nous unit... Nous sommes là-bas, parce que Nous pensons à ce qu'on y discute dans l'intérêt de tous ; Nous accomplissons en esprit ce que l'on ne Nous voit pas faire corporellement. Je me préoccupe de la tranquillité catholique, je me préoccupe de celui qui va périr, il suffit qu'il avoue sa maladie. Nous parlons ainsi afin qu'on ne croie pas que Nous voulons faire défaut à celui qui veut se corriger... Qu'il constate que Nous ne mettons aucune hâte à verser le sang, puisqu'il a connaissance d'un remède propre à le guérir. » ^[11]

Les droits divins du Saint-Siège

Ces paroles attestent excellemment l'esprit paternel de Célestin et son désir le plus ardent de voir luire pour les yeux aveuglés la lumière de la foi, et l'Église réjouie par le retour des égarés. Cependant les prescriptions qu'il donna à ses légats à leur départ pour Éphèse, démontrent clairement avec quel souci et avec quelle sollicitude le Pontife ordonna de maintenir intacts les droits divins du Siège romain. Il leur recommande, en effet, entre autres :

« Nous vous ordonnons de maintenir l'autorité du Siège apostolique, car les instructions qui vous ont été données veulent que vous soyez présents au Concile et que, si l'on en vient à la discussion, vous jugiez vous-mêmes la discussion et ne subissiez pas la contradiction. » ^[12]

Conduite des légats du Pape

Telle fut bien la conduite des légats, avec le plein consentement des Pères du Concile. Observant, en effet, avec autant de fidélité que de fermeté les ordres très formels du Pontife, ils demandèrent, en arrivant à Éphèse, alors que la première session était déjà terminée, qu'on leur remît tout ce qui avait été décrété au cours de cette précédente session, afin de le confirmer et ratifier au nom du Siège apostolique : « Nous demandons que vous nous exposiez ce qui a été fait avant notre arrivée dans cette sainte assemblée, afin que nous le confirmions également suivant la volonté de notre bienheureux Pape et en présence des membres de ce saint Concile. » ^[13]

Primauté de l'Église romaine

De plus, le prêtre Philippe, en présence de tout le Concile, prononça la fameuse déclaration sur la primauté de l'Église romaine, que reproduit la Constitution dogmatique elle-même *Pastor aeternus* du Concile du Vatican ^[14].

En voici les termes : « Personne ne met en doute, bien plus, tous les siècles savent que le très bienheureux Pierre, prince et chef des Apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Église catholique, a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Sauveur et Rédempteur du genre humain, les clefs, et que c'est à lui qu'a été donné le pouvoir de délier et de lier les péchés, à lui qui a vécu jusqu'à ce jour et vit toujours dans ses successeurs et exerce le pouvoir de juger. » ^[15]

Assentiment des Pères du Concile

Quoi de plus ? Est-ce que les Pères du Concile œcuménique s'opposèrent à cette façon d'agir de Célestin et de ses légats ? Est-ce qu'ils élevèrent quelque protestation ? En aucune façon. Bien au contraire, des documents nous restent qui prouvent très clairement leur déférence et leur respect. En effet, lorsque, au cours de la deuxième session du Concile, les légats pontificaux, lisant la lettre de Célestin, affirmèrent entre autres : « Nous avons envoyé, dans Notre sollicitude, Nos saints frères et collègues dans le sacerdoce, les évêques Arcadius et Projectus, ainsi que Notre prêtre Philippe, hommes excellents et animés des mêmes sentiments que Nous, afin qu'ils interviennent dans vos discussions et exécutent ce qui a été antérieurement décidé par Nous, et aux instructions desquels, Nous n'en doutons pas, Votre Sainteté se fera un devoir de se conformer ... » ^[16]

Loin de s'insurger contre cette déclaration qui était celle d'un juge suprême, les Pères du Concile l'approuvèrent au contraire à l'unanimité et saluèrent le Pontife romain par ces acclamations enthousiastes : « Ce jugement est juste ! À Célestin nouveau Paul, à Cyrille nouveau Paul, à Célestin gardien de la foi, à Célestin d'accord avec le Concile, à Célestin, le Concile tout entier rend grâces ; un seul Célestin, un seul Cyrille, une seule foi au sein du Concile, une seule foi dans le monde entier. » ^[17]

Cependant, dès qu'on en vient à la condamnation et à la réprobation de Nestorius, les mêmes Pères du Concile n'estiment pas qu'ils peuvent juger librement et en son intégrité l'affaire, mais ils avouent ouvertement qu'ils sont prévenus et « forcés » par la décision du Pontife romain : « Sachant... qu'il (Nestorius) pense et prêche d'une façon impie ; étant tenus par les sacrés canons et par la lettre de notre très saint Père et collègue Célestin, évêque de l'Eglise romaine, nous nous voyons dans l'obligation, les larmes aux yeux, de porter contre lui cette triste sentence. C'est pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ, en butte à ses blasphèmes, par ce très saint Concile, a décrété de priver le même Nestorius de la dignité épiscopale et de l'exclure de toute réunion et de toute assemblée des prêtres. » ^[18]

D'autre part, Firmus, évêque de Césarée, durant la seconde session du Concile, fit une profession de foi tout à fait identique, dans les termes suivants : « Le saint Siège apostolique, par le très saint évêque Célestin, dans la lettre adressée aux très pieux évêques... a formulé, précédemment, un jugement et une règle sur la présente affaire, auxquels nous nous sommes aussi conformés ... Attendu que Nestorius, cité par nous, n'a pas comparu, nous avons ordonné d'exécuter la peine édictée, en proférant contre lui le jugement canonique et apostolique. » ^[19]

Paroles de saint Augustin

Les divers documents que nous avons rappelés établissent de façon si formelle et si explicite la foi qui était déjà en vigueur dans l'Église du Christ tout entière, au sujet de l'autorité indépendante et infaillible du Pontife romain, qu'il nous revient à l'esprit cette nette et claire parole d'Augustin, sur le jugement porté peu d'années auparavant par le Pape Zosime contre les Pélagiens, dans sa lettre doctrinale : « Dans ces paroles, la foi catholique touchant le Siège apostolique est si ancienne, si bien fondée, si certaine et si claire, qu'il n'est pas permis à un chrétien d'en douter. » ^[20]

Plût à Dieu que le très saint évêque d'Hippone eût pu intervenir au Concile d'Éphèse ! Comme il eût illustré, grâce à son admirable finesse qui lui faisait discerner le danger des controverses, les dogmes de la vérité catholique, et comme il les eût défendus avec la vigueur de son esprit ! Malheureusement, lorsque les envoyés des empereurs arrivèrent à Hippone pour lui remettre les lettres d'invitation, ils ne purent que pleurer la mort de cet illustre flambeau de la sagesse chrétienne et la dévastation de son siège par les Vandales.

3. Accusations portées contre saint Cyrille

Nous n'ignorons pas, Vénérables Frères, que plusieurs de ceux qui, de nos jours surtout, s'adonnent aux recherches historiques tentent non seulement de laver Nestorius de toute tache d'hérésie mais encore d'accuser Cyrille, le très saint évêque d'Alexandrie, d'iniques ressentiments. Il aurait calomnié Nestorius qu'il détestait, et aurait tout mis en œuvre pour provoquer une condamnation de doctrines que Nestorius n'aurait pas enseignées. Les défenseurs de l'évêque de Constantinople n'hésitent pas à porter cette très grave accusation contre Notre bienheureux prédécesseur Célestin lui-même, qui, à cause de son ignorance, aurait été abusé par Cyrille, et même contre le sacro-saint Concile d'Éphèse.

Le jugement de l'Église universelle

Pourtant, l'Église universelle réclame la réprobation de ces vains et téméraires efforts ; elle a toujours, en effet, considéré la condamnation de Nestorius comme juste et méritée ; elle a toujours jugé orthodoxe la doctrine de Cyrille et n'a jamais cessé de vénérer le Concile d'Éphèse, inspiré par l'Esprit saint, à l'égard des conciles œcuméniques.

Car, sans citer tous les documents très nombreux et très clairs, il est connu de tous qu'un grand nombre des partisans de Nestorius — témoins oculaires n'ayant aucune relation avec Cyrille, — malgré l'amitié qui les liait à Nestorius, malgré l'attrait de ses œuvres littéraires et l'ardeur enthousiaste de ses discussions contre la partie adverse, abandonnèrent peu à peu, comme poussés par la lumière de la vérité, après le Concile d'Éphèse, l'évêque hérétique de Constantinople que l'on devait éviter conformément au droit de l'Église.

Témoignages de quelques Papes

Beaucoup d'entre eux devaient encore être en vie lorsque Notre prédécesseur de bienheureuse mémoire Léon-le-Grand écrivit de la façon suivante à son légat au Concile de Chalcédoine, Paschasius de Lilybée : « Vous saurez que toute l'Église de Constantinople, tous ses monastères et de nombreux évêques, ont donné leur assentiment et ont souscrit aux anathèmes infligés aux doctrines de Nestorius et d'Eutychès. » ^[21]

Et dans la lettre doctrinale à l'empereur Léon, le Pape montrait très nettement, et sans être contredit par personne, Nestorius comme hérétique et maître d'hérésie en disant : « Il faut donc anathématiser Nestorius, qui croyait que la sainte Vierge Marie était non la Mère de Dieu, mais de l'homme seulement, qui forgeait une personne humaine et une personne divine, qui affirmait que le Verbe de Dieu et l'homme n'étaient pas un seul Christ, et qui prêchait qu'il y avait en lui séparément et diversement le Fils de Dieu et l'homme. » ^[22] Tout le monde sait que le Concile de Chalcédoine, par une solennelle approbation, a réprouvé une nouvelle fois Nestorius et a fait l'éloge de la doctrine de Cyrille.

Notre très saint prédécesseur Grégoire-le-Grand, à peine monté sur le Siège de Pierre, dans la lettre synodale adressée aux évêques d'Orient, où il rappelle les quatre Conciles œcuméniques de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, écrit sur ces conciles les très importantes et très nobles paroles que voici : « Dans ces conciles l'édifice de la sainte foi a été bâti sur une pierre d'angle ; par eux s'affirment la vie et l'action de chacun. Quiconque n'accepte pas leur validité, même s'il paraît être une pierre, gît cependant hors de l'édifice. » ^[23]

Tous doivent donc tenir avec certitude que Nestorius a vraiment enseigné des doctrines hérétiques ; que le patriarche d'Alexandrie s'est montré un défenseur énergique de la foi catholique et que le Pape Célestin, et avec lui le Concile d'Éphèse, ont conservé la doctrine traditionnelle et l'autorité

suprême du Siège apostolique.

II. — La Personne du Christ est une et divine

A. La doctrine condamnée à Éphèse

Et maintenant, Vénérables Frères, passons à l'examen approfondi des points de doctrine que le Concile œcuménique d'Éphèse, par la condamnation de Nestorius, a ouvertement professés et sanctionnés de son autorité. Car, tout en réprouvant l'hérésie pélagienne et en condamnant ses partisans, — et il n'est pas douteux que Nestorius ne se trouvât parmi eux, — le principal sujet qui fut traité par les Pères et qu'ils confirmèrent solennellement à la presque unanimité fut d'affirmer que la proposition de cet hérésiarque est absolument impie et contraire à la sainte Écriture, ce qu'il rejetait étant une vérité certaine : à savoir que dans le Christ il y a une seule personne, la personne divine.

Tandis que Nestorius, en effet, Nous venons de le dire, soutenait avec obstination que le Verbe divin ne s'unissait pas à la nature humaine dans le Christ d'une façon substantielle et hypostatique, mais par une certaine unité accidentelle et morale, les Pères d'Éphèse, dans leur condamnation de l'évêque de Constantinople, professaient ouvertement la véritable doctrine de l'incarnation qui doit être fermement acceptée de tous.

1. Témoignage de l'Écriture

Par contre, Cyrille, dans les lettres et les chapitres adressés à Nestorius avant le Concile et insérés dans les actes du Concile œcuménique, admirablement d'accord avec l'Église romaine, disait clairement et très souvent : « Aucune raison ne permet de diviser notre unique Seigneur Jésus-Christ en deux fils ... Car l'Écriture ne dit nullement que le Verbe s'est associé à la personne de l'homme, mais bien qu'il s'est fait chair. Et lorsqu'on dit que le Verbe s'est fait chair, cela ne signifie pas autre chose que, se voulant semblable à nous, il s'est uni à la chair et au sang ; il fit donc sien notre corps, est né homme d'une femme, sans renoncer toutefois à la divinité et à sa filiation du Père, car en prenant la chair humaine il resta ce qu'il était. » ^[24]

En réalité, la sainte Écriture et la tradition divine nous l'apprennent : le Verbe de Dieu le Père ne s'est pas uni à un homme ayant déjà sa propre subsistance, mais le seul et même Christ est le Verbe de Dieu jouissant, dans le sein du Père, d'une vie éternelle et s'étant fait homme dans le temps.

Ainsi la divinité et l'humanité s'unissent dans Jésus-Christ, Rédempteur du genre humain, par le lien admirable qu'on appelle avec raison et à bon droit l'union hypostatique. Cela ressort d'ailleurs très clairement des saintes Écritures, où non seulement le même et unique Christ est appelé Dieu et Homme, mais encore où il agit en Dieu et en homme, et où enfin on le voit très nettement comme homme mourir et comme Dieu ressusciter des morts.

En d'autres termes, celui qui a été conçu dans le sein de la Vierge par l'opération du Saint-Esprit, qui naît, qui gît dans la crèche, se dit fils de l'homme, souffre, meurt cloué à la croix, est absolument le même que celui que le Père éternel appelle d'une façon merveilleuse et solennelle *Mon fils bien-aimé* ^[25], le même qui, par la puissance divine, pardonne les péchés ^[26] et qui de sa propre vertu rappelle les malades à la santé ^[27] et les morts à la vie ^[28].

Tout cela montre clairement non seulement qu'il y a deux natures dans le Christ, sources de l'activité tant humaine que divine, mais encore que le Christ est un, en même temps Dieu et homme, en vertu de cette unité de la personne qui le fait appeler « Theanthropos » (Homme-Dieu).

2. Le dogme de la Rédemption

En outre, tout le monde sait que cette doctrine, toujours enseignée par l'Église, trouve un appui et une confirmation dans le dogme de la Rédemption des hommes.

Comment, en effet, pourrait-on appeler le Christ *premier-né d'un grand nombre de frères* [29], comment pourrait-il être couvert de blessures pour nos iniquités [30], nous délivrer de la servitude du péché, s'il n'était pas pourvu d'une nature humaine, semblable à la nôtre ? De même aussi, comment pourrait-il satisfaire entièrement à la justice de Dieu le Père — cette justice que le genre humain avait violée — s'il ne possédait pas une dignité sans limite et infinie, venant de sa personne divine ?

Objection et réfutation

Il ne faut pas non plus nier ce point de la vérité catholique en affirmant qu'une perfection manque à la nature humaine de notre Rédempteur s'il n'a pas la personnalité humaine, et que, par conséquent, il nous semble inférieur en tant qu'homme. Saint Thomas d'Aquin remarque, en effet, avec subtilité et pénétration : « La personnalité n'entre dans la noblesse et la perfection d'un être que dans la mesure où il entre dans sa noblesse et sa perfection d'exister par lui-même ; c'est là ce que le mot personne signifie. Or, il y a plus de noblesse pour un être à exister dans un être plus noble que lui, qu'à exister par lui-même. Par conséquent, la nature humaine a plus de noblesse dans le Christ qu'en nous, pour cette raison que, existant en nous par elle-même, elle a sa personnalité propre, au lieu que dans le Christ elle existe dans la personne du Verbe. De même, bien qu'il entre dans la noblesse de la forme de compléter l'espèce, cependant, en vertu de son union avec une forme complétive plus noble, l'âme sensitive est plus noble dans l'homme que dans l'animal sans raison, chez lequel elle est elle-même forme complétive. » [31]

3. Conséquences de l'hérésie

Il est bon de remarquer ici comment Arius, ce très rusé destructeur de l'unité catholique, combattait la nature divine du Verbe et sa consubstantialité au Père éternel, et comment également, mais par d'autres moyens, Nestorius, en rejetant l'union hypostatique du Rédempteur, niait l'entièreté et parfaite divinité, sinon du Verbe au moins du Christ. Car si un lien moral seulement, ainsi déraisonnait-il, unissait dans le Christ la nature divine à la nature humaine — ce qui, d'une certaine façon, comme Nous l'avons dit, existait pour les prophètes et les autres héros de la sainteté chrétienne grâce à leur union avec Dieu, — le Sauveur du genre humain différerait très peu, si peu que rien, de ceux qu'il sauva par sa grâce et par son sang.

Par conséquent, l'abandon de la doctrine de l'union hypostatique, base et fondement des dogmes de l'Incarnation et de la Rédemption humaine, entraîne l'écroulement et la ruine de la base de la religion catholique.

Il n'est donc pas étonnant que l'extension du péril de l'hérésie nestorienne ait ébranlé tout l'univers catholique ; il n'est pas étonnant non plus que le Concile d'Éphèse se soit énergiquement opposé à l'évêque de Constantinople, qui, plein de témérité et d'astuce, combattait la foi des ancêtres, et que le Concile, en exécution du jugement du Pontife romain, ait frappé Nestorius d'un cruel anathème.

Aussi donc, avec tous les siècles de l'histoire chrétienne, vénérons le Rédempteur du genre humain, non pas comme un *Élie ... ou un des prophètes* en qui Dieu demeure par sa grâce, mais d'une seule voix proclamons avec le Prince des apôtres, qui, par faveur divine, eut connaissance de ce mystère : *Vous êtes le Christ, le Fils de Dieu vivant* [32].

B. Élévation sublime de la nature humaine dans le Christ

Maintenant que cette vérité dogmatique est bien établie, il est facile d'en tirer cette conclusion que tout l'ensemble des hommes et des choses créées a vu, grâce au mystère de l'incarnation, grandir sa dignité au-delà de tout ce que l'on peut imaginer, d'une grandeur bien supérieure à celle que la création lui avait procurée. Maintenant, parmi les fils d'Adam, un homme existe, le Christ, qui possède pleinement la divinité perpétuelle et infinie, et qui lui est uni d'une manière mystérieuse et très étroite ; nous l'appelons le Christ, il est notre frère, il possède la nature humaine et pourtant il est Dieu avec nous, il est l'Emmanuel ; par sa grâce et par ses mérites il nous ramène tous au Créateur divin ; il nous remet en possession de cette béatitude céleste dont nous étions misérablement déchus par le péché originel.

Rendons-lui donc nos actions de grâces, suivons ses préceptes et imitons ses exemples. Ce sera pour nous le moyen de participer à la divinité de Celui « qui a daigné se faire participant de notre humanité » ^[33].

1. Opinions divergentes de non-catholiques

Mais si, comme Nous l'avons dit, la véritable Église de Jésus-Christ a, de tout temps au cours des siècles, jalousement conservé la véritable et intègre doctrine de l'unité personnelle et de la divinité de son Fondateur, il n'en est pas de même, hélas ! chez ceux qui errent misérablement en dehors du bercail unique du Christ. Chaque fois que quelqu'un s'est opiniâtrement détaché du magistère infaillible de l'Église, nous avons la douleur de constater qu'il abandonne du même coup insensiblement la sûre et véritable doctrine sur Jésus-Christ.

La preuve en est que si nous interrogeons les très nombreuses et diverses sectes religieuses, celles-là surtout qui ont surgi aux xv^e et xvi^e siècles et depuis, qui se parent encore du nom chrétien, qui au moment de leur séparation professaient fermement que le Christ était Dieu et homme, afin de savoir leurs opinions actuelles, nous en obtiendrons des réponses fort divergentes et même contradictoires.

Bien peu, en vérité, parmi leurs adhérents, ont conservé la véritable doctrine et la croyance entière sur la personne de notre Rédempteur ; si d'autres affirment quelque chose de semblable, on le constate aussitôt : ce n'est plus que le parfum d'une chose déjà disparue qui s'évapore. Ils présentent Jésus-Christ comme un homme comblé de charismes divins, uni d'une manière mystérieuse et par-dessus tous les autres à la divinité, et se rapprochant le plus de Dieu ; mais ils restent bien loin de la profession intégrale et sincère de la foi catholique.

D'autres enfin ne reconnaissent rien de divin dans le Christ, ils le regardent tout simplement comme un homme, doué, il est vrai, de dons merveilleux tant de l'esprit que du corps, mais sujet quand même aux erreurs et à la fragilité de l'homme.

Il est parfaitement évident que tous ceux-là, comme Nestorius, veulent d'une audace téméraire *dis-soudre le Christ*, et comme le dit l'Apôtre Jean, ils ne sont donc pas de Dieu ^[34].

2. La foi de l'Église romaine

Voilà pourquoi Nous qui occupons la haute dignité de ce Siège apostolique, Nous exhortons paternellement tous ceux qui se font gloire d'être des disciples du Christ, qui mettent en lui l'espoir et le salut tant des individus que de la société humaine, à adhérer tous les jours plus solidement et plus étroitement à l'Église romaine.

C'est seulement en elle que le Christ est l'objet d'une foi intégrale et parfaite, seulement en elle que le Christ est adoré avec sincérité et aimé avec la flamme perpétuelle d'une ardente charité.

Qu'ils se souviennent, ceux surtout qui sont à la tête du troupeau séparé de Nous, de la foi que leurs ancêtres d'Éphèse ont solennellement professée, de la foi que ce Siège suprême de vérité, aux temps passés comme à présent, conserve intacte et défend énergiquement ; qu'ils se souviennent que l'unité de la véritable foi se base et repose sur l'unique roc établi par le Christ : cette unité ne peut être conservée dès lors en toute sécurité que par l'autorité suprême des successeurs du bienheureux Pierre.

Il y a quelques années Nous avons parlé plus longuement, dans l'encyclique *Mortalium animos*, de cette unité de la religion catholique. Il est bon pourtant de mentionner ici la chose brièvement, car l'union hypostatique, solennellement confirmée au Concile d'Éphèse, contient et offre l'image de cette unité dont notre Rédempteur voulait orner son corps mystique, c'est-à-dire l'Église, *un corps unique*^[35], *un corps coordonné et uni par des liens*^[36].

Car si l'unité personnelle du Christ constitue l'exemplaire mystérieux selon lequel il voulait modeler l'étroite union des parties de la société chrétienne, cela ne pouvait pas être le résultat, — tout homme intelligent le comprend, — de la conjonction fictive d'éléments discordants entre soi, mais d'une seule hiérarchie, d'un seul et suprême magistère, d'une seule règle de foi, d'une seule croyance de tous les chrétiens.

Cette unité de l'Église, consistant dans la communion avec le Siège apostolique, a été brillamment affirmée par Philippe, le délégué de l'évêque de Rome au Concile d'Éphèse. S'adressant aux Pères conciliaires qui applaudissaient à l'unanimité les lettres de Célestin, il prononça ces paroles mémorables : « Nous exprimons notre remerciement au saint et véritable Synode de ce que, après la lecture qui vous a été faite de la lettre de notre saint et bienheureux Pape, vous avez affirmé votre union, comme des membres saints au chef sacré, par vos saints témoignages et par vos saintes acclamations. Car Votre Béatitude n'ignore pas que le chef de toute foi comme des Apôtres est le bienheureux Apôtre Pierre. »^[37]

3. Importance de cette vérité

Si jamais il a fallu, Vénérables Frères, que tous les bons s'attachent par une même, sincère et unique profession de foi à Jésus-Christ et à son Épouse mystique, l'Église, c'est bien maintenant, alors que de tous côtés tant d'hommes s'efforcent de secouer le joug suave du Christ, ferment leurs yeux à la lumière de la doctrine, obstruent les canaux de la grâce, rejettent enfin la divine autorité de celui qui, selon la parole de l'Évangile, est *un signe en butte à la contradiction*^[38].

Comme cette déplorable rébellion contre le Christ entraîne tous les jours des conséquences plus nombreuses et plus graves, il est nécessaire pour tous de chercher le remède opportun auprès de celui qui *sous le ciel... a été donné aux hommes, par lequel nous devons être sauvés*^[39].

De cette manière seulement, le Sacré Cœur de Jésus aidant, alors que la vie des individus comme celle des sociétés domestique et civile est si cruellement troublée, luiront pour les hommes des jours plus heureux.

III. — Marie : Mère de Dieu et notre Mère

A. Marie : Vraie Mère de Dieu

1. Conséquence de l'Incarnation

Des points de la doctrine catholique considérés jusqu'ici découle nécessairement le dogme de la maternité divine que nous professons touchant la sainte Vierge Marie : « Non point — comme le note Cyrille — que la nature du Verbe et sa divinité aient tiré le principe de leur origine de la sainte Vierge, mais bien en ce sens que le Verbe a reçu d'elle son corps sacré, perfectionné par une âme intelligente, auquel le Verbe de Dieu est uni par l'hypostase, et par lequel il est né selon la chair. »

[40]

En effet, si le Fils de la sainte Vierge Marie est Dieu, celle qui l'a engendré mérite de droit d'être nommée la Mère de Dieu ; si la personne de Jésus-Christ est une et divine, il n'y a pas de doute que tous doivent appeler Marie non seulement la Mère du Christ homme, mais Mère de Dieu ou Theotocos.

Tous, nous vénérerons celle qu'Élisabeth, sa parente, saluait en l'appelant *Mère de mon Seigneur* [41] dont Ignace le martyr disait qu'elle avait engendré Dieu [42], et de laquelle, déclare Tertullien, Dieu est né [43] ; nous la vénérerons comme la généreuse Mère de Dieu à qui le Père éternel a conféré la plénitude de la grâce et qu'il a élevée à une si haute dignité.

Et l'on ne pourra pas rejeter cette vérité, transmise depuis les premiers temps de l'Église, en disant que la bienheureuse Vierge Marie a bien donné un corps à Jésus-Christ, mais qu'elle n'a pas engendré le Verbe du Père céleste. Car, déjà de son temps, Cyrille répondait justement et clairement [44] que, de même que toutes les autres femmes sont appelées et sont réellement mères puisqu'elles ont formé dans leur sein notre substance périssable et non pas parce qu'elles ont créé l'âme humaine, ainsi a-t-elle aussi acquis la maternité divine du fait d'avoir engendré l'unique personne de son Fils.

2. Le Concile d'Éphèse

C'est donc avec raison que l'opinion impie de Nestorius, que l'évêque de Rome avait condamnée, sous l'inspiration de l'Esprit saint, l'année précédente, fut de nouveau solennellement réprouvée par le Concile d'Éphèse.

Aussi la population d'Éphèse montrait tant de dévotion envers la Vierge, Mère de Dieu, et elle brûlait de tant d'amour, qu'ayant appris le jugement porté par les Pères conciliaires, elle exprimait la joie de son âme en les acclamant et en les accompagnant en rangs serrés jusqu'à leur demeure à la lueurs de torches ardentes. Et certainement la sublime Mère de Dieu, souriant doucement du ciel à ce spectacle admirable, a récompensé par son maternel et très puissant secours ses fils d'Éphèse et tous les fidèles de l'univers catholique, troublés par les embûches de l'hérésie nestorienne.

3. Suprême dignité de Marie

C'est de ce dogme de la maternité divine comme d'une mystérieuse source vive, que découlent la grâce spéciale de Marie et sa suprême dignité après Dieu.

Et même, ainsi que l'écrit très bien Thomas d'Aquin : « Par le fait d'être Mère de Dieu, la bienheureuse Vierge a une dignité en quelque façon infinie, provenant du Bien infini qui est Dieu. »

Corneille de la Pierre commente et explique encore ces paroles en disant : « La bienheureuse Vierge est Mère de Dieu ; elle dépasse donc en excellence tous les anges, même les séraphins et les chérubins. Elle est la Mère de Dieu ; elle est donc la plus pure et la plus sainte, à tel point qu'après Dieu on ne peut se figurer pureté plus grande. Elle est la Mère de Dieu ; aussi, quelque privilège qu'aient obtenu les saints (dans l'ordre de la grâce sanctifiante), il lui a été accordé avant tous les autres. »

[46]

4. Aucune idolâtrie

Pourquoi donc les novateurs et de nombreux catholiques rejettent-ils si sévèrement notre dévotion envers la Vierge Mère de Dieu, comme si nous privions Dieu du culte dû à lui seul ?

Ignorent-ils et perdent-ils de vue que rien ne peut davantage plaire au Christ Jésus, qui, certes, aime sa Mère d'un amour intense, que de nous voir la vénérer comme elle le mérite, l'aimer elle aussi avec tendresse, en nous efforçant de nous assurer sa protection puissante par l'imitation de ses très saints exemples ?

5. Meilleure compréhension de non-catholiques

À ce propos, Nous ne voulons pas passer ici sous silence une chose qui Nous a causé une grande consolation : à savoir qu'à notre époque il y a plusieurs de ces novateurs qui se font une idée plus juste de la dignité de la Vierge, Mère de Dieu, et qui se sentent attirés et poussés à la vénérer et à l'honorer avec ardeur.

Si ce sentiment part de la profondeur et de la sincérité de leur conscience et n'a pas pour motif caché de gagner les cœurs des catholiques — comme cela est arrivé, Nous l'avons appris, en certains endroits, — Nous avons tout lieu d'espérer, que, par les prières et par les œuvres des bons et par l'intercession de la bienheureuse Vierge, qui recherche d'un cœur maternel ses enfants égarés, ils reviendront enfin un jour à l'unique troupeau de Jésus-Christ, et donc à Nous qui, bien qu'indigne, le représentons sur terre et détenons son autorité.

B. Marie : Notre Mère

Mais il Nous faut encore, Vénérables Frères, considérer un autre aspect de la maternité de Marie, plus doux et plus suave encore. C'est-à-dire que Marie, du fait d'avoir donné naissance au Rédempteur du genre humain, est devenue aussi, d'une certaine façon, la mère très bienveillante de nous tous que le Seigneur le Christ a voulu avoir comme frères ^[47].

« C'est ainsi, comme le dit Notre prédécesseur d'heureuse mémoire Léon XIII, que Dieu nous l'a donnée : l'ayant choisie pour Mère de son Fils unique, il lui a inculqué des sentiments tout maternels, qui ne respirent que l'amour et le pardon ; telle, de son côté, Jésus-Christ l'a voulue, puisqu'il a consenti à être soumis à Marie et à lui obéir comme un fils à sa mère ; telle aussi Jésus l'a annoncée du haut de la Croix, quand il a confié à ses soins et à son amour la totalité du genre humain, dans la personne du disciple Jean ; telle enfin elle s'est donnée elle-même en recueillant avec courage l'héritage des immenses travaux de son Fils et en reportant aussitôt sur tous le legs de ses devoirs maternels. » ^[48]

1. Confiance envers elle

N'est-ce pas la raison pour laquelle nous sommes portés vers elle par une très puissante impulsion pour lui remettre, avec confiance, tout ce qui est nôtre, nos joies lorsque nous nous réjouissons, nos épreuves lorsque nous sommes dans l'angoisse ? C'est pourquoi, lorsque l'Église traverse des temps plus difficiles, lorsque la foi chancelle chez ceux dont la charité languit, lorsque la moralité privée et publique baisse, lorsqu'un péril menace la catholicité ou la société civile, nous cherchons notre refuge auprès d'elle en la suppliant de nous accorder son secours céleste ; c'est pourquoi à l'heure suprême de la mort, lorsque tout autre espoir et tout secours nous manquent, nous levons vers elle nos yeux en pleurs et nos mains tremblantes pour obtenir par elle le pardon de son Fils et la félicité éternelle du ciel.

Dans les malheurs actuels qui nous oppriment, allons à elle avec une ardeur plus intense ; prions-la instamment « d'intercéder auprès de son Fils pour que les nations dévoyées reviennent aux institutions et aux principes chrétiens, qui constituent la base du salut public et qui donnent une abondante floraison de la paix si désirée et du vrai bonheur. Demandons-lui aussi instamment le bien qui doit être le plus souhaité de tous, la liberté pour l'Église notre Mère, et la paisible possession de cette liberté dont elle n'use qu'en vue de procurer aux hommes le souverain bien, et dont jamais ni particuliers ni États n'ont souffert dommage, mais dont ils ont toujours recueilli les bienfaits les plus grands et plus nombreux. » ^[49]

2. Retour des dissidents

Mais Nous souhaitons avant tout un bienfait particulier de la plus haute importance, à obtenir par l'intercession de la Reine du ciel : que Celle que les populations dissidentes de l'Orient aiment et vénèrent avec une dévotion si ardente ne souffre pas que ces mêmes populations errent misérablement et restent toujours encore loin de la véritable unité de l'Église, et par conséquent loin de son Fils que Nous représentons sur terre. Qu'elles retournent à leur Père commun, dont tous les Pères du Concile d'Éphèse acceptèrent avec grande piété le jugement et qu'ils saluèrent de l'appellation unanime de « gardien de la foi » ; qu'elles Nous reviennent, à Nous qui sommes animé envers elles de sentiments paternels, et qui très volontiers faisons Nôtres les si belles paroles de Cyrille exhortant avec énergie Nestorius pour que « la paix des Églises fût conservée et que les liens de la charité et de la concorde restassent indissolubles entre les prêtres de Dieu » ^[50].

Puisse ce jour très heureux luire aussitôt que possible, ce jour où la Vierge et Mère de Dieu contemplerà dans sa basilique libérienne ce que Notre prédécesseur Sixte III a si bien fait représenter en mosaïque et que Nous avons voulu restaurer dans sa splendeur première, le retour de tous ses enfants séparés de Nous, et l'hommage qu'ils lui rendront ensemble avec Nous dans l'unité de la charité et de la foi. Ce sera certainement Notre joie la plus grande.

C. Leçons de la Sainte Famille

Enfin, la célébration de ce quinzième centenaire Nous semble d'heureux augure à Nous qui avons défendu la dignité et la sainteté du chaste mariage contre les erreurs envahissantes de tout genre ^[51] ; Nous qui avons solennellement revendiqué les droits sacro-saints de l'éducation de la jeunesse par l'Église catholique, et qui avons dit et expliqué quelles méthodes cette éducation devait suivre et à quels principes elle devait se conformer ^[52]. Ce que Nous avons affirmé sur ces deux sujets trouve un éclatant exemple dans le rôle de la maternité divine et dans la sainte famille de Nazareth.

Nous proposons cet exemple à l'imitation de tous : « Les pères de famille, dit Notre prédécesseur d'heureuse mémoire Léon XIII, trouvent une norme lumineuse dans la vigilance et la providence paternelle de Joseph ; les mères trouvent en la très sainte Vierge, la Mère de Dieu, un haut exemple d'amour, de pudeur, d'humilité et de fidélité parfaite ; les enfants de la famille trouvent en Jésus, qui était soumis à ses parents, un exemple divin d'obéissance à admirer, à vénérer et à imiter. » ^[53]

Mais il est surtout et particulièrement utile que les mères de notre époque qui, lassées d'avoir des enfants et d'être tenues par le lien conjugal, avilissent et enfreignent leur devoir, tournent leurs regards vers Marie et méditent attentivement sur Celle qui a élevé à une si haute noblesse la charge très grave de la maternité. Alors rougiront- elles peut-être, grâce à la Reine du Ciel, du déshonneur qu'elles infligent au grand sacrement du mariage. Ainsi trouveront-elles un stimulant salutaire à imiter dans la mesure du possible ses admirables et glorieuses vertus.

Si en tout Notre parole est écouteé, si la société domestique — principe et fondement de toute société humaine — revient à la règle très digne de cette sainteté, on pourra sans aucun doute porter enfin

secours et remède à cette formidable et désastreuse crise dans laquelle nous nous débattons.

Ainsi *la paix de Dieu, qui surpassé toute intelligence, gardera les cœurs et les pensées* [54] de tous, et le royaume du Christ, si ardemment désiré, se consolidera heureusement partout par l'union des âmes et des cœurs.

Un Office liturgique de la Maternité divine de Marie

Enfin, Nous ne voulons pas achever cette lettre encyclique, Vénérables Frères, sans vous communiquer une chose qui certainement vous sera agréable. Nous désirons qu'à cette fête centenaire se rattache un souvenir liturgique qui contribuera à développer parmi le clergé et les fidèles la dévotion envers la souveraine Mère de Dieu. Nous avons donc ordonné à la Suprême Congrégation des Rites sacrés d'édition un office et une messe de la maternité divine que l'Église universelle célébrera.

Bénédiction apostolique

Comme gage des récompenses célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons volontiers dans le Seigneur à tous et à chacun, Vénérables Frères, à votre clergé et à vos fidèles, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 25^e jour de décembre, en la fête de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en l'année 1931, la dixième de Notre pontificat.

Pie XI, pape

Notes de bas de page

1. Matth., xxviii, 20. marche d'un pas assuré et ferme, en continuant toujours à garder avec énergie, dans son intégrité, le dépôt sacré de la vérité évangélique que lui avait confié son Fondateur.[[↪](#)]
2. Aux Éphés., iv, 13-16[[↪](#)]
3. Mansi, J. D., *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio*, iv, 1007, Florence, Paris, Leipzig, 1759 ; Schwartz, *Acta Conciliorum Oecumenicorum*, i, 5, p. 408.[[↪](#)]
4. Mansi, *loc. cit.*, iv, 1011.[[↪](#)]
5. Mansi, *loc. cit.*, iv, 1015.[[↪](#)]
6. Mansi, *loc. cit.*, iv, 1034, sq.[[↪](#)]
7. Migne, P. L., 50, 463 ; Mansi, *loc. cit.*, iv, 1019, sq.[[↪](#)]
8. Mansi, *loc. cit.*, iv, 1291.[[↪](#)]
9. Mansi, *loc. cit.*, iv, 1292.[[↪](#)]
10. Mansi, *loc. cit.*, iv, 1287.[[↪](#)]
11. Mansi, *loc. cit.*, IV, 1292.[[↪](#)]
12. Mansi, *loc. cit.*, iv, 556.[[↪](#)]
13. Mansi, *loc. cit.*, iv, 1290.[[↪](#)]
14. *Conc. Vatic.*, sess. iv, c. ii.[[↪](#)]
15. Mansi, *loc. cit.*, iv, 1295.[[↪](#)]
16. Mansi, *loc. cit.*, iv, 1287.[[↪](#)]
17. Mansi, *loc. cit.*, iv, 1287.[[↪](#)]
18. Mansi, *loc. cit.*, iv, 1294 sq.[[↪](#)]
19. Mansi, *loc. cit.*, iv, 1287 sq.[[↪](#)]
20. Epist. CXC ; *Corpus Scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, LVII, p.159 sq.[[↪](#)]
21. Mansi, *loc. cit.*, vi, 124.[[↪](#)]
22. Mansi, *loc. cit.*, vi, 351-354.[[↪](#)]

23. Migne, P. L., LXXVII, 478 ; Mansi, loc. cit., ix, 1048.[[↪](#)]
24. Mansi, loc. cit., iv, 891.[[↪](#)]
25. S. Matth., iii, 17 ; XVII, 5 ; S. Pierre, ii Épître, i, 17.[[↪](#)]
26. S. Matth., ix, 2-6 ; S. Luc, v, 20-24 ; vii, 48.[[↪](#)]
27. S. Matth., viii, 3 ; S. Marc, i, 41 ; S. Luc, v, 13 ; S. Jean, ix.[[↪](#)]
28. S. Jean, xi, 43 ; S. Luc, vii, 14.[[↪](#)]
29. S. Paul, *Épître aux Romains*, viii, 29.[[↪](#)]
30. Isaïe, liii, 5 ; S. Matth., viii, 17.[[↪](#)]
31. *Summa theologica*, IIIa, q.2, art.2.[[↪](#)]
32. S. Matth., xvi, 16.[[↪](#)]
33. *Missel Romain* : Ordre de la messe, Offrande.[[↪](#)]
34. S. Jean, I *Épître*, iv, 3.[[↪](#)]
35. S. Paul, I *Épître aux Corinthiens*, xii, 12.[[↪](#)]
36. S. Paul, I *Épître aux Ephésiens*, iv, 16.[[↪](#)]
37. Mansi, loc. cit., iv, 1290.[[↪](#)]
38. Luc, ii, 34.[[↪](#)]
39. *Actes*, iv, 13.[[↪](#)]
40. Mansi, loc. cit., iv, 891.[[↪](#)]
41. S. Luc, i, 43.[[↪](#)]
42. S. Ignace, *In Ephes*, vii, 18-20. P.G., 5, 660.[[↪](#)]
43. Tertullien, *De carne Chr.* xvii, P.L., 2, 781.[[↪](#)]
44. Mansi, loc. cit., iv, 599.[[↪](#)]
45. S. Thomas, *Somme théologique*, Ia, q.25, art.6.[[↪](#)]
46. Cornelius a Lapide, *In Matth.*, i, 6.[[↪](#)]
47. S. Paul, *Épître aux Romains*, viii, 29.[[↪](#)]
48. Léon XIII, Lettre encyclique *Octobri mense*, 22 septembre 1891. AAS, XXIV, (1891-1892) 196.[[↪](#)]
49. Léon XIII, loc. cit.[[↪](#)]
50. Mansi, loc. cit., iv, 891.[[↪](#)]
51. Pie XI, Lettre encyclique *Casti connubii*, 31 décembre 1930. AAS, XXII, (1930) 539-592.[[↪](#)]
52. Pie XI, Lettre encyclique *Divini illius Magistri*, 31 décembre 1929. AAS, XXII, (1930) 49-86.[[↪](#)]
53. Léon XIII, Lettre apostolique *Neminem fugit*, 14 janvier 1892. AAS, XXV, (1892-1893) 8.[[↪](#)]
54. S. Paul, *Épître aux Philippiens*, iv, 7.[[↪](#)]